

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement intérieur modifié de l'université, notamment l'article 1.3.5 ;*

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023.

Documents en annexe :

- Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023.

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	27	Pour :	22
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	5	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 8 juin 2023

